

Gaillon > Site Patrimonial Remarquable

La commune de Gaillon a créé une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) le 11 septembre 1997. Devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) selon la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) publiée le 7 juillet 2016, son enjeu est de protéger l'ensemble de son patrimoine naturel et bâti. Ce périmètre se divise en deux espaces distincts :

- Périmètre A : Secteur historique de Gaillon dont les bâtiments doivent faire l'objet d'une protection détaillée. Ce périmètre englobe le Château et les jardins bas, l'ancien bourg castral et s'étend à la périphérie immédiate pour protéger les vues depuis le Château.

- Périmètre B : Le secteur des Douaires, ancienne colonie pénitentiaire agricole installée pendant la seconde moitié du XIXe siècle, constitue un ensemble de grande valeur.

Les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Patrimoine/Les-SPR-ex-ZPPAUP-et-ex-AVAP>